

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue ce lundi, 9 juin 2025 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis-Naud	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Vacant	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024
- 1.5 FORMATION : FAIS-EN PLUS, CLIQUE MOINS! DOMPTE LES APPLIS MICROSOFT, PAS L’INVERSE
- 1.6 DÉPÔT DE PROJET AU FFR4 POUR LES SERVICES DE PRÉVENTION INCENDIE
- 1.7 COLMATAGE DE FISSURES
- 1.8 RENOUVELLEMENT ENTENTE ÉLAN MAISON DES JEUNES RURALES
- 1.9 DÉMARCHE DE COLLABORATION INTERMUNICIPALE – APPUI À LA MRC D’ABITIBI
- 1.10 DÉVELOPPEMENT D’UN PROJET ÉOLIEN
- 1.11 ACHAT D’UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE
- 1.12 PROGRAMMATION NO 1 TECQ 2024-2028
- 1.13 FABRICATION 0 ¾
- 1.14 DISTRIBUTION DE TERRE D’EXCAVATION
- 1.15 PRÊT TEMPORAIRE EN ATTENDANT UNE SUBVENTION
- 1.16 ATTRIBUTION DE NO CIVIQUE
- 1.17 VENTE DE BIENS MUNICIPAUX

2. FINANCES

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 SUIVI CONSTRUCTION GARAGE (INFORMATIONS)
- 3.2 FONDS D’ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ANNONCE D’UNE RISTOURNE
- 3.3 MAMH – CONFIRMATION DU MONTANT DE LA RÉPARTITION DE LA CROISSANCE DE LA TVQ
- 3.4 DISPOSITION DU BARDEAU D’ASPHALTE
- 3.5 CONFIRMATION DE L’AIDE FINANCIÈRE PAVL – VOLET ENTRETIEN

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 SIGNATURE ENTENTE DE SERVICE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE
- 8.2 APPEL D’OFFRES VENTE RÉSINEUX
- 8.3 APPEL D’OFFRES VENTE FEUILLUS

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 223-25
CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 224-25
RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS OUTILS

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

84-06-25 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

85-06-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 en précisant le point 1.5.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec le Rapport des faits saillants, du rapport financier est déposé séance tenante. Le maire, Monsieur Christian Legault, fait également lecture du rapport des faits saillants du rapport financier de l'année 2024. Ce rapport sera distribué dans toutes les maisons et publié sur le site Web de la Municipalité. Également dans ce rapport une mention de la rémunération et de l'allocation de dépense des élus municipaux, et ce, tel qu'exigé par l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

1.5 FORMATION : FAIS-EN PLUS, CLIQUE MOINS! DOMPTE LES APPLIS MICROSOFT, PAS L'INVERSE

86-06-25

FORMATION : FAIS-EN PLUS, CLIQUE MOINS! DOMPTE LES APPLIS MICROSOFT, PAS L'INVERSE

ATTENDU QUE les outils informatiques se développent et s'améliorent rapidement;

ATTENDU QUE plusieurs d'entre eux sont des outils intéressants pour améliorer l'efficacité au travail.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à participer à la formation *Fais-en plus, clique moins! Dompte les applis Microsoft, pas l'inverse.*

1.6 DÉPÔT DE PROJET AU FFR 4 POUR LES SERVICES DE PRÉVENTION INCENDIE

87-06-25

DÉPÔT DE PROJET AU FFR 4 POUR LES SERVICES DE PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Saint-Dominique-du-Rosaire, d'Amos, Berry, Sainte-Gertrude-de-Manneville et Trécesson désirent présenter un projet de mise en place d'entente relative au Service de prévention résidentielle dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire s’engage à participer au projet de

QUE le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans la cadre du programme;

QUE le conseil nomme la Ville d’Amos. Organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par le l’organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente subvention.

1.7 COLMATAGE DE FISSURES

88-06-25

COLMATAGE DE FISSURES

ATTENDU QUE des travaux d’asphaltage ont été réalisés à l’automne 2024;

ATTENDU QUE des fissures sont apparues au cours de l’hiver 24-25;

ATTENDU QU’il y a lieu de colmater ces fissures pour éviter qu’elle empire.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire colmater les fissures au coût de 5 605,03\$ incluant les taxes.

1.8 RENOUVELLEMENT ENTENTE ÉLAN MAISON DES JEUNES RURALES

89-06-25

RENOUVELLEMENT ENTENTE ÉLAN MAISON DES JEUNES RURALES

ATTENDU QUE la Municipalité signe depuis quelques années une entente animation avec *ÉLAN maison des jeunes rurales*;

ATTENDU QUE cette entente permet aux jeunes de 10 à 17 ans de profiter d’un local jeunesse avec service d’un animateur;

ATTENDU QU’ÉLAN *maison des jeunes rurales* prend en charge tout ce qui concerne les ressources humaines de ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à fournir un local approprié aux activités ainsi que les assurances requises;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à verser un montant de 100\$ à ÉLAN Maison des jeunes rurales afin de payer l’adhésion pour devenir membre honoraire de l’organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité renouvelle l'entente Animation avec *ÉLAN Maison des jeunes rurales*;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents relatifs au bon fonctionnement de l'entente;

QUE l'agente de développement est nommée répondante pour les projets jeunesse.

***1.9 DÉPÔT DU PROJET « DÉMARCHÉ DE COLLABORATION
INTERMUNICIPALE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI »***

90-06-25

DÉPÔT DU PROJET « DÉMARCHÉ DE COLLABORATION INTERMUNICIPALE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI »

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi sont confrontées, occasionnellement ou régulièrement à des contraintes en matière de ressources humaines ou matérielles, les obligeant à trouver rapidement des solutions pour contrer cette problématique qui nuit au bon déroulement de leurs services aux citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE les municipalités souhaitent préserver leur autonomie, tout en explorant la possibilité de partager certaines ressources entre elles, et ce, selon les besoins spécifiques de chacune;

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude de la situation de chaque municipalité s'avère nécessaire pour dresser un diagnostic clair de leurs forces, ainsi que pour identifier leurs défis actuels et à venir à court, moyen et long terme, dans le but de pallier ces enjeux liés aux ressources humaines ou matérielles;

ATTENDU les orientations énoncées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans plan stratégique 2023-2027 visant à renforcer le soutien offert aux organismes municipaux pour créer des conditions propices à l'essor des communautés;

ATTENDU le développement par le MAMH d'une stratégie pour un renforcement de la gouvernance municipale, dont un des trois grands axes vise à soutenir la mise en commun structurante de services par la coopération intermunicipale;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière peut être soumise dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale, qui vise à assurer une prestation de services de qualité aux citoyennes et citoyens établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi approuvent et soutiennent le dépôt d'un projet commun d'étude diagnostique de leur situation respective et acceptent d'y participer, tout en se réservant la possibilité de se retirer du processus après réception de leur propre diagnostic :

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté d'Abitibi est mandatée pour procéder au dépôt de la demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire s’engage à participer au projet commun d’étude et de diagnostic de la situation des municipalités du territoire de la MRC d’Abitibi;

QUE le conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire autorise le dépôt du projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale;

QUE le conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire nomme la MRC d’Abitibi comme organisme responsable du projet.

1.10 DÉVELOPPEMENT D’UN PROJET ÉOLIEN

91-06-25

DÉVELOPPEMENT D’UN PROJET ÉOLIEN

ATTENDU QUE le 11 juin prochain se tiendra une rencontre à la MRC d’Abitibi portant sur le développement d’un projet éolien sur le territoire de la MRC d’Abitibi;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre chaque municipalité doit être représentée par le maire, un conseiller ou une conseillère et la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur le conseiller Gilles Audet soit nommé à titre de conseiller représentant de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire.

1.11 ACHAT D’UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE – RESPONSABLE DE TRAVAUX PUBLICS

92-06-25

ACHAT D’UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a besoin d’un outil mobile pour assurer la communication efficace avec la direction générale, le suivi des horaires et la documentation des travaux sur le terrain;

ATTENDU QUE l’utilisation d’une tablette électronique permettra également la prise de photos et de notes, facilitant ainsi la gestion opérationnelle des travaux de voirie;

ATTENDU QUE la tablette devra être munie d’un accès à l’internet mobile (LTE ou 5G) afin d’assurer la connectivité en tout temps;

ATTENDU QUE la direction générale recommande l’acquisition d’une tablette électronique répondant aux critères techniques présentés dans la fiche technique annexée à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l’achat d’une tablette électronique incluant les accessoires nécessaires (stylet, étui protecteur) pour un montant de 1 199\$ excluant les taxes selon le modèle retenu par la direction générale;

QUE le conseil autorise également la souscription à un forfait LTE ou 5G auprès du fournisseur de services actuel, pour un montant annuel estimé à 300\$, afin d'assurer la connectivité mobile de l'appareil.

1.12 PROGRAMMATION NO 1 TECQ 2024-2028

93-06-25

PROGRAMMATION NO 1 TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028* :

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé9(e)s et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

1.13 FABRICATION 0 ¾

94-06-25

FABRICATION 0 ¾

ATTENDU QUE la Municipalité a utilisé toute sa réserve de 0 ¾ à l'été 2024;

ATTENDU QUE le 0 ¾ est nécessaire pour la réalisation de divers travaux de voirie municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire fabriquer 10 000 tonnes de 0 ¾, au coût de 59 500\$ excluant les taxes.

1.14 DISTRIBUTION DE TERRE D'EXCAVATION

95-06-25

DISTRIBUTION DE TERRE D'EXCAVATION

ATTENDU QUE la Municipalité effectue certains travaux d'excavation;

ATTENDU QU'il y a lieu de disposer des terres excavées.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les terres excavées seront disposées de la façon suivante :

- Le terrain doit être accessible en tout temps
- Le terrain doit se trouver dans un rayon de 3km

1.15 PRÊT TEMPORAIRE EN ATTENDANT UNE SUBVENTION

96-06-25

PRÊT TEMPORAIRE EN ATTENDANT UNE SUBVENTION

La conseillère no 5, Mme Pierrette Morin déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire aura besoin d'un emprunt temporaire afin de pouvoir défrayer les coûts de travaux de construction du garage municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire recevra en un seul versement du PRACIM le CMA calculé 2 320 350\$;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt de 329 580\$ a été approuvé par le ministère des Affaires municipales portant le projet à 2 649 930\$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire une demande pour l'obtention d'un prêt temporaire de 2 649 930,45\$ chez Desjardins en attente du versement du PRACIM, de la TECQ et de l'emprunt permanent.

QUE les signataires désignés à cet effet soient monsieur Christian Legault, maire et madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

1.16 ATTRIBUTION DE NO CIVIQUE

97-06-25

ATTRIBUTION DE NO CIVIQUE

ATTENDU QU'une nouvelle résidence est en construction sur le lot 3 615 376;

ATTENDU QU'un projet de construction est possible sur le lot 3 615 377;

ATTENDU QUE pour déposer une demande d'électrification à Hydro-Québec, les numéros civiques doivent être attribués.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le numéro civique 10 soit attribué au lot 3 615 376;

QUE le numéro civique 8 soit attribué au lot 3 615 377;

ÉTANT ENTENDU QUE les sommes déboursées pour l'achat et l'installation des numéros seront facturés au propriétaire.

.17 VENTE DE BIENS

98-06-25

VENTE DE BIENS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité possède du mobilier de bureau excédentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE lancer un appel d'offres et de vendre aux plus offrants.

2. FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

99-06-25

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1er juin 2025, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 299 329,95 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 4 063,15\$;

Les salaires versés au mois d'octobre pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 14 874,29 \$

3. CORRESPONDANCES

3.1 SUIVI CONSTRUCTION GARAGE (INFORMATIONS)

3.2 FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ANNONCE D'UNE RISTOURNE

3.3 MAMH – CONFIRMATION DU MONTANT DE LA RÉPARTITION DE LA CROISSANCE DE LA TVQ

3.4 DISPOSITION DU BARDEAUX D'ASPHALTE

3.5 CONFIRMATION DE L'AIDE FINANCIÈRE PAVL – VOLET ENTRETIEN

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

8.1 SIGNATURE ENTENTE DE SERVICE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE

100-06-25

SIGNATURE ENTENTE DE SERVICE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire autorise le maire, M. Christian Legault et la directrice générale, Mme Katy Fortier à signer l'entente de service pour le mandat de gestion de l'entente de délégation de gestion avec Sylviculture La Vérendrye. Aux modalités spécifiées dans l'entente.

8.2 APPEL D'OFFRES VENTE RÉSINEUX

101-06-25

APPEL D'OFFRES VENTE RÉSINEUX

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de la gestion de sa forêt selon les modalités prévues entre elle et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

ATTENDU QUE des travaux de coupe auront lieu lors de l'année 2025-2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de vendre les bois produits par les travaux de coupe;

ATTENDU l'importance de procéder de manière transparente et compétitive pour maximiser le retour sur ces ventes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale est autorisée à préparer et lancer un appel d’offres, respectant les différentes lois en vigueur, pour la vente des bois résineux coupés;

QUE cet appel d’offres sera transmis à :

- Chantier Chibougamau de Landrienne
- Matériaux Blanchette d’Amos

8.3 APPEL D’OFFRES VENTE FEUILLUS

102-06-25

APPEL D’OFFRES VENTE FEUILLUS

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de la gestion de sa forêt selon les modalités prévues entre elle et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

ATTENDU QUE des travaux de coupe auront lieu lors de l’année 2025-2026;

ATTENDU QU’il y a lieu de vendre les bois produits par les travaux de coupe;

ATTENDU l’importance de procéder de manière transparente et compétitive pour maximiser le retour sur ces ventes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale est autorisée à préparer et lancer un appel d’offres, respectant les différentes lois en vigueur, pour la vente des bois feuillus coupés;

QUE cet appel d’offres sera transmis à :

- Arbec d’Amos
- West Fraser de La Sarre

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 223-25 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

DÉPÔT DE PROJET ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #223-25 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mme la conseillère Pierrette Morin a déposé et présenté le projet de Règlement #223-25 Concernant la gestion des matières résiduelles

Avis de motion est également donné par ladite membre du conseil municipal que lors d’une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #223-25 Concernant la gestion des matières résiduelles

**9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 224-25
RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS OUTILS**

DÉPÔT DE PROJET ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #224-25 RELATIF À LA
CIRCULATION DES CAMIONS OUTILS

Mme la conseillère Pierrette Morin a déposé et présenté le projet de
Règlement #224-25 Relatif à la circulation des camions outils

Avis de motion est également donné par ladite membre du conseil municipal
que lors d’une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité
adoptera le Règlement #224-25 Relatif à la circulation des camion outils

10. VARIA

10.1 EMPLOI ÉTÉ 2025

103-06-25

EMPLOI ÉTÉ 2025

ATTENDU QUE la Municipalité à afficher un poste pour les travaux d’été;

ATTENDU QUE des candidats ont déposé leur candidature;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’AUTORISER la directrice générale à procéder à l’embauche d’un candidat
aux conditions discutées.

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h30

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au
sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault